2022 / 2023

Offre de Services et Formations

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités pour vous former dans les meilleures conditions possibles.

Votre référente handicap :
Gaëlle BERNADOT
07 57 44 07 18
gbernadot@cr-distribution.fr

Téléphone : 05 56 20 56 27
Adresse électronique : formation@cr-distribution.fr
https://cr-distribution.fr/CR-Distribution-services-formatic

MAJ le 08/02/2023

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Présentation de l'entreprise CR DISTRIBUTION

Depuis près de deux siècles au service de l'agriculture, l'entreprise a constamment cultivé l'esprit de service en s'adaptant aux progrès techniques et à l'évolution des marchés.

L'agriculture actuelle et celle de demain sont amenées à combiner performances agronomique, économique et environnementale, le tout dans un contexte climatique et sociétal changeant.
Nos missions sont de vous accompagner dans ce défi en vous proposant des solutions innovantes et performantes pour l'ensemble de nos gammes de compétences et produits.

Nos services pour vous :

- Apport de conseils techniques et assistance aux choix de stratégies commerciales,
- Accompagnement à la valorisation des pratiques via une offre de formation et de certification (HVE, certificat individuel),
- Complément de réseau pour les fournisseurs ne pouvant couvrir certains segments de marché,
- Plate-forme de redistribution grâce à une forte capacité de stockage aux normes élevées.

CR DISTRIBUTION : services et formations

Spécialiste de la mise en marché d'agrofournitures, solutions de Biocontrôle et de Biostimulant CR Distribution vous accompagne désormais dans le domaine de la formation et de la certification en créant sa nouvelle activité Services et Formations.

CR Distribution est organisme de formation depuis 2019 déclaré et enregistré sous le numéro 75331193333 auprès de la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et habilité par la DGER depuis 2020 sous le numéro n°001111 pour la délivrance du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques (ex. certiphyto).
A travers un suivi personnalisé et en collaboration avec les acteurs de la distribution, CR Distribution accompagne les exploitations pour la valorisation de leur travail. Ce support s'étend sur les volets réglementaires (santé et sécurité), techniques et environnementaux.

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

SOMMAIRE

1/ Nos formations pour l'obtention du Certificat Individuel de Phytopharmaceutiques (CIPP / ex. Certiphyto) 6

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » 8

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » 9

Certificat **I**ndividuel de **P**roduits **P**hytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques » produits professionnels et/ou grand public 10

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques » 11

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** « Décideur non soumis à agrément » 12

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** « Décideur non soumis à agrément » 13

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** « Décideur soumis à agrément » 14

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** « Décideur soumis à agrément » 15

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP "Certiphyto" en initial catégorie « Opérateur » 16

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP "Certiphyto" en renouvellement catégorie « Opérateur » 17

2/ Nos formations complémentaires 18

Service et Formation / Formation / Conduire une exploitation vers la certification HVE 19

Service et Formation / Formation / Mise en réserve en cultures pérennes 20

Service et Formation / Formation / Biocontrôle : réglementation et intérêts agronomiques 21

Service et Formation / Formation / Biostimulants : Réglementation et intérêts agronomiques 22

Service et Formation / Formation / Gel : fonctionnement, risques et solutions techniques 23

3/Un service diplômant 24

Service et Formation / Test seul direct / QCM CIPP (ex. certiphyto) en individuel ou en collectif 25

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

4/Annexes 26
Service et Formation / Formation / Nos responsables de formation 26
Service et Formation / Formation / Votre parcours de formation 27
Service et Formation / Formation / Taux de satisfaction / Respect des mesures d'hygiène et de sécurité 28
Service et Formation / Formation / Grille tarifaire 29
Service et Formation / Formation / Conditions générales de vente 30

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau - 33270 BOULIAC

Nos formations pour l'obtention du Certificat Individuel de Phytopharmaceutiques (CIPP / ex. Certiphyto)

CR DISTRIBUTION propose des formations permettant d'obtenir les certificats obligatoires pour le conseil, la vente, l'achat, l'application des produits phytopharmaceutiques.

Ces formations permettent d'obtenir tous les CIPP (ou ex. Certiphyto) dans toutes les catégories existantes (Conseil, Mise en Vente, DENSA, DESA, Opérateur).

Enfin, elles s'adressent à tous(tes) les professionnels(les) quels que soient leur fonction, leur statut et leur secteur d'activité.

**Abréviation : Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques = CIPP = Ancien « certiphyto »*

- **Vous êtes décideur en entreprise soumise à agrément :**

  Certificat individuel pour l'activité
  « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques

  Formation renouvellement « Décideur en entreprise soumise à agrément»

- **Vous êtes décideur en entreprise non soumise à agrément :**

  Certificat individuel pour l'activité
  « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques

  Formation renouvellement « Décideur non soumise à agrément»

- **Vous êtes opérateur :**

  Certificat individuel pour l'activité
  « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques

  Formation renouvellement « Opérateur »

- **Vous êtes vendeur :**

  Certificat individuel pour l'activité
  « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »

- **Vous êtes conseiller :**

  Certificat individuel pour l'activité
  « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Bénéficiaires

- Conseillers
- Techniciens
- Consultants indépendants
- Toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Objectifs

Obtenir le primo certificat individuel afin de pouvoir conseiller et préconiser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

4 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions.

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Bénéficiaires

- Conseillers
- Techniciens
- Consultants indépendants
- Toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Objectifs

Obtenir le renouvellement du certificat individuel afin de pouvoir conseiller et préconiser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques » produits professionnels et/ou grand public

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Bénéficiaires

- Magasiniers
- Distributeurs
- Vendeurs aux professionnels et/ou grands publics

Objectifs

Obtenir son primo certificat permettant la vente des produits.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

3 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques »

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Bénéficiaires

- Magasiniers
- Distributeurs
- Vendeurs aux professionnels et/ou grands publics

Objectifs

Renouveler son CIPP permettant la vente des produits

Prérequis

Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** « Décideur non soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole
- Décideur en travaux et services
- Collectivités territoriales

Objectifs

Obtenir son CIPP

Document nominatif qui atteste de connaissances suffisantes pour définir et utiliser des produits phytopharmaceutiques

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h composé de 30 questions

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** « Décideur non soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole
- Décideur en travaux et services
- Collectivités territoriales

Objectifs

Renouveler son CIPP. Perfectionnement des connaissances afin de pouvoir renouveler son certificat individuel.

Prérequis

Ne pas avoir fait plus de 14h de formations labellisées Ecophyto : sinon nous consulter. Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

1 jour

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en initial** « Décideur soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole
- Décideur en travaux et services
- Collectivités territoriales

Objectifs

Obtenir son CIPP : document nominatif qui atteste des connaissances suffisantes pour détenir et utiliser des produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

3 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation
3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h composé de 30 questions

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques **CIPP** "Certiphyto" **en renouvellement** « Décideur soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole
- Décideur en travaux et services
- Collectivités territoriales

Objectifs

Renouveler son CIPP. Perfectionnement des connaissances afin de pouvoir renouveler son certificat individuel.

Prérequis

Ne pas avoir fait plus de 14h de formations labellisées Ecophyto : sinon nous consulter. Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

1 jour

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP "Certiphyto" **en initial** catégorie « Opérateur »

Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer).

Bénéficiaires

- Opérateur en exploitation agricole
- Opérateur en travaux et services
- Collectivités territoriales

Objectifs

Obtenir le primo certificat permettant l'utilisation des produits.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 jours

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation
3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h composé de 20 questions

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP "Certiphyto" **en renouvellement** catégorie « Opérateur »

Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer).

Bénéficiaires

- Opérateur en exploitation agricole
- Opérateur en travaux et services
- Collectivités territoriales

Objectifs

Renouveler son certificat individuel.

Prérequis

Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

1 jour

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Nos formations complémentaires

Service et Formation / Formation / **Conduire une exploitation vers la certification HVE**

Face à la demande sociétale pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, la certification HVE apparait comme la certification incontournable pour valoriser par un logo votre exploitation Agricole ; environnementalement, économiquement, socialement. L'objectif de la formation est de maitriser la notion de certification environnementale des exploitations agricoles et les critères d'évaluation pour l'obtention de la Haute Valeur

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole
- Technicien conseiller en exploitation agricole

Objectif

Obtenir une certification environnementale.

Prérequis

Exercer une activité dans une exploitation agricole : nous consulter. Avoir la volonté de s'engager dans une certification environnementale (pas d'équivalence avec la certification AB). Préparer la liste des documents demandés avant la prise du premier rendez-vous.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

1 jour

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Diagnostic règlementaire de l'exploitation agricole (tableau 1) ou équivalence du niveau 2
- Evaluation par des indicateurs (grille 1)
- Engagement dans la certification environnementale HVE

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Service et Formation / Formation / **Mises en réserves en cultures pérennes**

Cette formation permet à l'exploitant agricole d'améliorer la maîtrise de la fertilisation dans la gestion culturale de la vigne.

Bénéficiaires

- Exploitants agricoles en cultures pérennes
- Techniciens conseillers en exploitation agricole

Objectif

Maîtriser le principe général de mises en réserves, interpréter l'analyse de sarments, et intégrer dans la conduite de la vigne une réflexion sur les mises en réserves.

Prérequis

Justifier de son activité sur une exploitation agricole en culture pérenne.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 demies-journées de 3h30 chacune

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins.
Si réalisation en hiver, la formation sera couplée à une analyse.

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Violette CHANUDET

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé dans la mise en réserve en culture pérenne.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Réalisation d'analyse de sarments sur chaque exploitation et interprétation de chaque analyse.
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Fertilisation de la vigne et gestion des stress abiotiques, mise en réserve (généralité)
- Mise en réserve (cas pratique)
- Interprétation des analyses de mises en réserves apportées par les bénéficiaires en lien avec les pratiques agricoles de chacun.

Type de diplôme

Aucun.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Service et Formation / Formation / **Biocontrôle** : **réglementation et intérêts agronomiques**

Bénéficiaires

- Exploitants agricoles
- Techniciens
- Prestataires expérimentaux

Objectif

Maîtriser la règlementation de mise en marché des produits de biocontrôle, maîtriser la définition d'un produit de biocontrôle, maîtriser les intérêts agronomiques et les limites d'un produit de biocontrôle à travers des exemples. Réfléchir à l'intégration de produits de biocontrôle dans les programmes de protection des plantes.

Prérequis

Justifier de son activité dans la filière agricole.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 demies-journées de 3h30 chacune

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins.

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Violette CHANUDET

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé dans la mise en réserve en culture pérenne.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Exemple de produits de biocontrôle avec des résultats d'essais
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Réglementation
- Intérêts et limites techniques
- Intégration dans les pratiques culturales

Type de diplôme

Aucun.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Service et Formation / Formation / **Biostimulants : Réglementation et intérêts agronomiques**

Cette formation permet à l'exploitant agricole de maîtriser la réglementation, les rôles agronomiques d'un produit biostimulant afin d'y intégrer ces produits à vos pratiques.

Bénéficiaires

- Exploitants agricoles
- Techniciens
- Prestataires expérimentaux

Objectif

Maîtriser la règlementation de mise en marché des produits biostimulants, maîtriser la définition d'un biostimulant, maîtriser les rôles agronomiques d'un produit biostimulant à travers des exemples. Réfléchir à l'intégration de produits biostimulants dans les pratiques culturales.

Prérequis

Justifier de son activité dans la filière agricole.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 demies-journées de 3h30 chacune. Cela peut se faire sur une journée complète ou deux demies-journées.

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins.

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Violette CHANUDET

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé dans les produits biostimulants.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Exemple de produits biostimulants avec des résultats d'essais
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Réglementation
- Définition d'un biostimulant
- Intégration dans les pratiques culturales

Type de diplôme

Aucun.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Service et Formation / Formation / **Gel : fonctionnement, risques et solutions techniques**

Cette formation permet à l'exploitant agricole de comprendre le risque du gel, maîtriser les facteurs et connaître les solutions existantes.

Bénéficiaires

- Exploitants agricoles
- Techniciens

Objectif

Comprendre le risque du gel à partir d'une approche thermodynamique simplifiée. Maîtriser les facteurs à risques face au gel et connaître les solutions existantes pour protéger les cultures faces au gel.

Prérequis

Justifier de son activité dans la filière agricole.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

2 demies-journées de 3h30 chacune. Cela peut se faire sur une journée complète ou deux demies-journées.

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins.

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Responsable de formation

Madame Violette CHANUDET

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé dans les problématiques du gel.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support power-point (vidéos, image, article…). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation

QCM pré et post formation

Thématiques abordées

- Compréhension thermodynamique du gel,
- Paramètres culturaux et risque de gel
- Solutions techniques face au gel

Type de diplôme

Aucun.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Un service diplômant

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau - 33270 BOULIAC

Service et Formation / **Test seul direct / QCM CIPP (ex. certiphyto) en individuel ou en collectif**

Il ne s'agit pas d'une formation.
Le bénéficiaire passe un QCM pour évaluer ses connaissances et valider ses acquis.

Bénéficiaires

- Conseillers
- Vendeurs
- Décideur en entreprise soumise à agrément
- Décideur en entreprise non soumis à agrément
- Opérateur

Responsable de formation

Madame Gaëlle BERNADOT

Objectif

Obtention du CIPP à la suite d'un test seul règlementaire de 30 questions. Niveau général et toutes filières. Validation des connaissances par un QCM seul.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP. En renouvellement ou en initial.

Modalités d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation

1h30 – temps règlementaire

Date et lieu de la formation

Selon vos besoins.

Effectif

De 8 à 20 bénéficiaires par session

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis

Intervenant

Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

QCM réalisé sur une tablette tactile avec une connexion en clé 4G sur le site officiel du Ministère. Corrigé et délivrance du CIPP à la fin du QCM.

Modalités d'évaluation

Bordereau du score officiel.

Thématiques abordées

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert ou public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme

Certifiant

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau - 33270 BOULIAC

Annexes

Service et Formation / Formation / Nos responsables de formation

GAËLLE BERNADOT

*« Après 10 ans d'expérience pour le **développement de services auprès de la force** commerciale d'un négoce et en direct chez les exploitants agricoles, je partage dorénavant mon expertise et donne les clés pour contribuer au développement d'une agriculture de progrès ».*

Retour sur ses expériences

De 2003 à 2007 **: Chargée de mission pour le Ministère de l'Agriculture** :

- Organisation et animation de journées réglementaires et techniques
- Sensibilisation des différents acteurs aux pratiques plus respectueuse de l'environnement.

De 2008 à 2019, Responsable Services Environnement :

- Développement d'un département « Santé / Sécurité / Environnement » en appui des conseillers terrain.
- Création d'un service formation dédié aux exploitants agricoles.

  Ses missions : accompagnement et conseil vers l'agriculture dite de triple performance : solutions environnementales, formation sur la santé et la sécurité des exploitants, évaluation technique et économique, solutions alternatives.

Depuis 2019, Gaëlle évolue au sein de la société CR DISTRIBUTION pour développer le département : formation agricole et accompagnement vers la certification des exploitations agricoles.

VIOLETTE CHANUDET

*« Mes études d'ingénieure agronome ainsi que mes précédentes expériences sur le terrain m'ont permis de développer une expertise sur **les produits alternatifs, biostimulants et** biocontrôles que nous développons notamment au sein de la gamme Vitalter. C'est **un réel plaisir de** partager mes connaissances sur ces sujets auprès d'un public à l'écoute afin de développer une **agriculture plus durable.** »*

Retour sur ses expériences :

2019 : Suivi technique de parcelles viticoles

- Suivi de populations des papillons ravageurs et participation au développement de produit de lutte alternatif

2020 **: Stage de fin d'étude à la Chambre d'Agriculture de Gironde**

- Travaux sur l'impact des engrais verts sur la fertilité des sols en viticulture
- Depuis février 2021, Violette est ingénieure développement technique au sein de CR DISTRIBUTION pour tester, valider et assurer le développement des produits de la gamme VITALTER.

Service et Formation / Formation / **Votre parcours de formation**

VOUS INSCRIRE

En ligne
Vous pouvez directement nous contacter via notre site internet : www.cr-distribution.fr en remplissant notre formulaire de contact dans l'onglet « Formations ».

Par téléphone
En joignant directement notre formatrice Madame Gaëlle BERNADOT au : 07 57 44 07 18 ou en contactant notre conseillère Mme Mélanie MAGNUSSON au 05 56 20 56 27.

Via nos partenaires
En vous rapprochant directement de votre négoce ou de votre coopérative directement.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée en retour. Puis, vous serez rappelé directement par notre formatrice.

VOTRE CONVOCATION

Envoi du tableau d'inscription
Un tableau d'inscription vous sera envoyé par mail ; tous les champs seront à renseigner afin de finaliser votre dossier d'inscription.

Envoi de la convocation et de la convention
Envoi de la convocation (horaires, lieu, plan d'accès, informations spécifiques…) et de la convention par courriel et par courrier au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation à chacun des bénéficiaires ou au responsable de formation.

La convention sera à nous retourner signée ainsi qu'un copie recto / verso de votre carte d'identité et la copie (si non initiale) de votre certiphyto.

PENDANT VOTRE FORMATION

Locaux
Le lieu de la formation sera à définir en amont ensemble directement.

Salle disponible : CR DISTRIBUTION
- 15 postes disponibles.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Nous pouvons accueillir les personnes à mobilité réduite ; une salle en fonction de l'exigence sera réservée pour la formation.

Hébergement
Une liste d'hébergement vous sera communiquée si vous avez besoin de trouver un logement lors de votre formation.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée en retour. Puis, vous serez rappelé directement par notre formatrice.

Déjeuners
Le lieu pour déjeuner sera défini en amont. Les repas sont à la charge du bénéficiaire.

Nombre de participants
Il est défini en fonction des données récoltées au moment de l'inscription. Maximum 20 bénéficiaires par session.

Evaluation
Evaluation des acquis tout au long de la formation par des questionnaires de pré et post formation. Divers exercices en groupe ou individuel seront également proposés.
Evaluation collective et individuelle.

Horaires
Les horaires sont précisés sur la convocation ainsi que la convention.
Horaires quotidiens et de clôture aménageables en accord avec le groupe, en fonction des contraintes de chacun, tout en respectant la durée totale du stage (conformément au programme).

Documentation
Un livret de formation complet et spécifique à la formation ainsi qu'une clé USB contenant les textes réglementaires sont délivrés à chaque participant.

SUIVI POST FORMATION

Démarche en ligne
Prestation pour la réalisation de la démarche en ligne sur servicepublic.fr pour la délivrance du CIPP

Attestations
Une attestation de présence est adressée à chaque bénéficiaire en fin de formation.

Bordereau de score
Un bordereau de score est remis à tous les bénéficiaires ayant passés un test QCM avec succès.

Qualité
A l'issue de la formation, remise d'un questionnaire de satisfaction et d'évaluation de la formation. Toute remarque est prise en compte et nous aide à améliorer notre offre de service.

Support technique après votre formation
Un point complémentaire à éclaircir : envoyez votre question à formation@cr-distribution.fr

Service et Formation / Formation / **Taux de satisfaction / Respect des mesures d'hygiène et de sécurité**

Retrouvez ci-dessous le taux de réussite et de satisfaction en formation pour l'obtention des certificats individuels.

98% de nos bénéficiaires sont très satisfaits des formations dispensées

100% de réussite au test CIPP primo certificat

Etude menée sur la période de juin 2020 à août 2021.

RESPECT DES MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Il appartient aux formateurs d'encadrer les bénéficiaires de la formation et de compléter aussi fréquemment que nécessaire l'information des bénéficiaires en matière de sécurité applicable à l'accomplissement des stages qu'il anime et de contrôler le respect de ces consignes.

Tout bénéficiaire a alors le devoir de signaler immédiatement au formateur ou à la direction de l'établissement les mesures urgentes à mettre en œuvre pour faire cesser tout danger.

Tout formateur a le devoir de refuser sur le lieu de stage toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité et refusant de s'y conformer après notification de ce formateur.

Dans le contexte actuel qu'est la COVID-19, merci de respecter les gestes barrières lors de notre formation et de ramener votre propre matériel (papier, stylo etc.) ainsi que votre propre bouteille d'eau. Le port du masque sera obligatoire durant notre réunion et il le sera lors de tous vos déplacements également.
Le pass sanitaire n'est pas requis pour les formations, conformément à la loi n°2021-1040 du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

Service et Formation / Formation / Grille tarifaire

FORMATION (groupe de 8 personnes minimum / 20 personnes maximum)	Prix final € HT / bénéficiaire / jour
Journée de formation AVEC prise en charge par les organismes collecteurs des fonds de formations	GRATUIT **sous réserve d'éligibilité aux aides*
Journée de formation SANS prise en charge par les organismes collecteurs des fonds de formations	350€ HT
Journée de prestation « module de formation personnalisée »	Nous consulter
QCM	Nous consulter
Autres prestations type « accompagnement »	Nous consulter

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes spécifiques ou personnalisées sur formation@cr-distribution.fr

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC

Service et Formation / Formation / **Conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions d'accompagnement vers une certification, de formation professionnelle interentreprises ou intra-entreprise, ou autre prestation de conseil organisées par CR DISTRIBUTION. Toute prestation implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions réputées connues de celui-ci et auxquelles il ne peut opposer aucune clause qui n'aurait pas fait l'objet de notre part d'une acceptation expresse et écrite. Si l'une quelconque des clauses de ces conditions générales ou des dérogations se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seules la ou les clauses en cause seraient réputées non écrites, la convention étant maintenue intégralement pour tous ses autres effets.
Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de CR DISTRIBUTION, ces conditions prévalent sur tout autre document du Bénéficiaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.
Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.crdistribution.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Bénéficiaire.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle interentreprises ou intra-entreprises dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

2. INSCRIPTION

2.1 L'inscription à une formation doit faire l'objet d'une demande écrite, avec la validation du devis signé par l'organisme du (des) bénéficiaires, et le renvoi du bulletin d'inscription valant contrat.
2.2 La demande d'inscription doit comporter :
- Le titre de l'action de l'action de formation,
- Les dates de la session,
- Le lieu de la session,
- Les nom(s) et prénom(s) du ou des bénéficiaires,
- L'adresse mentionnant le CP, ainsi que la ville du ou des bénéficiaires,
- Le numéro de téléphone et l'adresse email du ou des bénéficiaires,
- La date de naissance, le CP de naissance ainsi que la ville de naissance,
- L'intitulé du diplôme et la date d'obtention du ou des participants,
- La catégorie du 1er Certiphyto et sa date de fin de validité du ou des bénéficiaires,
- Le cachet de l'entreprise précédé de la signature.

2.3 Pour être prise en compte la demande d'inscription mentionnée ci-dessus doit être complète.
2.4 Pour les « contributeur(rices) » à des fonds de formation » ils seront financés par leur organisme de cotisation selon les modalités fixées. Dans le cas où l'organisme cotisant les fonds de formation ne prendrai pas en charge les frais de formation, le bénéficiaire devra s'acquitter d'une contribution couvrant les la formation auprès de l'organisme de formation et stipulé dans un devis signé.
2.5 L'inscription peut faire l'objet d'une demande de chèque de caution qui pourra être encaissée en cas d'absence totale ou partielle du bénéficiaire.

3. CONVOCATION – JUSTIFICATIFS D'INSCRIPTION

3.1 Pour les actions de formation interentreprises, une convocation nominative ainsi qu'une convention, sont envoyées au plus tard 10 jours avant le démarrage de la session de formation.
Sauf indication contraire lors de l'inscription, ces documents sont envoyés par courrier ainsi que par email à l'adresse de chacun du ou des bénéficiaires.
3.2 Pour les actions de formation intra-entreprise, une convocation accompagnée d'une convention sont envoyées à l'adresse de l'organisme.
3.3 A l'issu de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, bordereau de score…) sont adressées à chaque bénéficiaire et envoyées par courrier et par courriel à l'adresse personnel du ou des bénéficiaires.

4. MODALITES DE LA FORMATION

CR DISTRIBUTION est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication.
Les formations peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intras peuvent être assurées dans les locaux du bénéficiaire et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).
Les bénéficiaires d'une prestation sont tenus de respecter le règlement intérieur du site. Nous nous réservons le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout bénéficiaire de prestation dont le comportement gênerait le bon déroulement de l'intervention et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

CR DISTRIBUTION ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Bénéficiaire, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la règlementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies n'engagent en aucun cas CR DISTRIBUTION sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que CR DISTRIBUTION n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la prestation.

5. PRIX

5.1 Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le devis en vigueur au moment de l'inscription. La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.
5.2 Le prix comprend :
- Les frais de formation, accompagnement,
- La documentation prévue sur le devis,
- Les frais de déplacements, hébergement.

5.3 Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

6. PAIEMENT

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. Sauf conventions contraires, le paiement du solde de la facture doit être réglé le jour de la livraison.
Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités de retard. Le taux applicable est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire.
Le non-paiement d'une échéance entraîne de plein droit la suppression des facilités de paiement éventuellement accordées par notre société, le solde du prix devenant immédiatement exigible et la déchéance des termes étant acquise immédiatement pour tout en cours.
En outre, de convention expresse et si aucun délai n'a été demandé et accordé judiciairement, le non-paiement d'une traite à son échéance ou d'une facture après un premier rappel entraîne de plein droit et à titre de clause pénale, une majoration de 15% du montant principal réclamé, outre les frais judicaires et intérêts légaux.

7. REPORT – ANNULATION

7.1 CR DISTRIBUTION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une prestation. Dans ce cas, CR DISTRIBUTION en informe l'entreprise dans les plus brefs délais.
Au choix de l'entreprise, CR DISTRIBUTION reporte l'inscription à la prochaine date ou rembourse intégralement les sommes perçues.
L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
7.2 L'annulation d'une prestation du fait de l'entreprise, notifiée à CR DISTRIBUTION, après commande, hors cause de force majeure, entraîne le règlement de la formation retenue.
En cas d'absence, totale ou partielle, d'un ou plusieurs participant(s) à une prestation, la facturation est effectuée au prorata du nombre de participants présents et/ou prorata temporis de leur temps de présence.

8. DROIT A L'IMAGE

Le participant pris en photo pendant la formation autorise l'utilisation de son image, à titre gracieux, pour illustrer des articles sur CR DISTRIBUTION.

9. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, CR DISTRIBUTION et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX.

10. RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Toute commande, demande d'information ou réclamation relative aux CGV devra être formulée par écrit à CR DISTRIBUTION (adresse postale, 71 route du bord de l'eau 33 270 BOULIAC, Tel 05 56 20 52 42 Mél : formation@crdistribution.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

11. DONNEES PERSONNELLES

CR DISTRIBUTION prend au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses partenaires et bénéficiaires de prestation et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

CR DISTRIBUTION - S.A.S. AU CAPITAL DE 40.000€ - SIRET 470 202 144 00023 RCS BORDEAUX - GODEFROY - 71, Route du Bord de l'Eau- 33270 BOULIAC